

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FEVRIER 2007 - 20 h

L'an deux mil sept, le lundi 26 février 2007 à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation du Maire.

Etaients présents	M. JACOB, Mme GAYRAUD, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, Mme FADY, Mme BAIOCCHI, M. PICQUE, M. PATRON (arrivé à 20h22), Mme BESNARD, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme VAUDO, M. BABOUT, M. PIERSON, M. AUVINET, M. HAKIM (arrivé à 20h28), Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme PRADOUX, M. HEURTAUT, M. CHARON, M. VATTAIRE, Mme FRIEDMANN, Mme GOURC, M. CAPARROY, Mme DESPOND, M. MAREUIL
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. BRAY jusqu'à 20 h 22 M. DAOUST, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE Mme DEPRET, conseiller municipal, par M. JACOB Mme COTHENET, conseiller municipal, par Mme GAYRAUD M. CHEVALIER, conseiller municipal, par M. VATTAIRE
Excusé(s)non représenté(s)	Mme CASSOTI, Mme PAGNEUX-GUILLABERT,
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. DEMAISON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 16 février 2007	

---0000000---

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité ("29 voix "pour"), M. DEMAISON est désigné secrétaire de séance

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006**

Adopté à l'unanimité ( 29 voix « pour »)

OooOooo

## **ADMINISTRATION GENERALE, COMMERCE LOCAL, SECURITE**

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

### **DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SPORT/LOISIRS/VACANCES – DEVOLUTION DE L'ACTIF AU PROFIT DE LA VILLE DE PROVINS**

A l'unanimité ( 29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'accepter la dévolution à la ville de Provins de l'actif de l'association SPORT LOISIRS VACANCES dissoute, à savoir :

- |  |            |
|--|------------|
| 1. solde bancaire pour un montant de :             | 9.366,95 € |
| 2. Trop perçu cotisations URSSAF d'un montant de : | 4.610.00 € |
| 3. Biens matériels évalués à :                     | 3.596,31 € |

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CAFES, RESTAURANTS ET AUTRES COMMERCES)**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'actualiser et d'adapter les tarifs à compter du 27.02.2007 conformément au tableau joint en annexe.

⇒ d'imposer un règlement, pris par voie d'arrêté municipal, destiné à faire respecter l'environnement visuel et la sécurité des utilisateurs, piétons, automobilistes et garantissant la tranquillité du voisinage.

⇒ d'inscrire les recettes au budget de l'exercice correspondant ;

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal :

⇒ d'adopter les dispositions ci-dessus avec effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire ;

⇒ d'arrêter le tableau des effectifs refondu tel qu'annexé à la présente ;

- ⇒ de se référer à la présente délibération et à son annexe pour toutes les décisions individuelles à intervenir ;
- ⇒ de prévoir à chaque exercice budgétaire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires ;
- ⇒ d'ouvrir la possibilité, conformément au 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de recourir à des agents contractuels pour occuper des emplois du niveau de la catégorie A, dès lors que la nature des fonctions ou les besoins des service le justifieront, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans ;
- ⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus ;

### **EXTENSION DE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS : CONSTRUCTION ET GESTION DE LA GENDARMERIE DE VILLIERS ST GEORGES**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'accepter l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Provinois pour la construction et la gestion de la gendarmerie de Villiers st Georges.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

#### **ARRIVE DE MONSIEUR PATRON (20H22)**

### **EXTENSION DE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'accepter l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Provinois pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION - CULTURE**

### **TRANSFERT DU NOM DE LA SALLE MARTEAU ET DE LA SALLE ANDRE DUJEU DE L'HOTEL SAINT-THIBAULT VERS LES SALLES A01 ET A02 DE L'HOTEL DE SAVIGNY**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de nommer les deux salles suivantes :
  - ~ salle A01 de l'Hôtel de Savigny - salle André Dujeu (RDC à droite)
  - ~ salle A02 de l'Hôtel de Savigny – salle Madeleine Marteau (RDC à gauche)
- ⇒ de transférer les plaques réalisées pour l'Hôtel Saint Thibault à l'Hôtel de Savigny, en même temps que le transfert progressif des activités.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

## **FONDS ANCIENS ET ARCHIVES MUNICIPALES – DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de déposer une demande de subvention au titre de la DGD auprès de l'Etat pour l'informatisation du Fonds ancien et des Archives municipales pour un montant de 25% du coût global de l'opération,
- ⇒ de solliciter également une subvention du Département.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **AFFAIRES ECONOMIQUES, TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS E.C.O.L.E**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser le Maire à faire acte de candidature pour bénéficier du Fonds Départemental « E.C.O.L.E. » en 2007 pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**ARRIVE DE MONSIEUR HAKIM (20H28)**

#### **PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de fixer à 8.000 € par place le coût de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR DES TRAVAUX D'INTERET LOCAL – TRAVAUX DE VOIRIE**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de donner son accord pour procéder aux travaux de réfection de la voirie rue du Minage, rue Garnier Pagès, rue de la Terrasse, pavage sous la Porte Saint Jean, conformément aux devis descriptifs qui accompagneront le dossier transmis au service de l'Etat.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à ;
  - solliciter une subvention de 200.000 € auprès de l'Etat, dans le cadre de travaux d'intérêt local, pour la rue du Minage et la rue Garnier Pagès
  - solliciter une subvention de 100.000 € auprès de l'Etat, dans le cadre de travaux d'intérêt local, pour la rue de la Terrasse et le pavage sous la Porte Saint Jean.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE – PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX**

A l'unanimité ( 30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à :
  - lancer un marché suivant une procédure formalisée avec mise en concurrence nationale ;
  - conclure et signer les pièces du marché correspondant avec les entreprises qui seront choisies par la commission d'appel d'offres ;
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **REALISATION DE VESTIAIRES ET DE TRIBUNES AU STADE MUNICIPAL DEMOSTHENE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déposer auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement, une nouvelle demande de subvention de 25.000 € pour la réalisation de vestiaires et de tribunes au stade municipal Démosthène Bobe, dont le coût est estimé à : 815.000 € H.T.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES VISITEURS (VILLECRAN) – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (CONTRAT CLAIR)**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de donner son accord pour la réalisation de ce projet, dont le coût est estimé à 700.000 € H.T.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des aides financières auprès :
  1. du Département de Seine-et-Marne, au titre du Contrat CLAIR, pour un montant de : 212.115,00 €
  2. de l'Etat, au titre du Pôle d'Excellence Rural, pour un montant de : 210.000 €
  3. de la Région Ile de FRANCE, au titre du Pôle Régional Touristique
  - 4.** et tout autre financeur ou mécène qui serait intéressé pour soutenir cette opération.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **AFFAIRES FINANCIERES, TOURISME**

### **CESSION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION – 8 RUE DES COUDOUX**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de donner son accord pour la cession à Monsieur Jean-Luc VOISEMBERT domicilié - 8 rue du Lavoir – 77160 ROUILLY de la maison d'habitation sise 8, Rue des Coudoux cadastrée AC n°58p, d'une superficie de 70 m2 environ pour une emprise cadastrale de 165 m2 environ, pour le prix de 118 000 Euros net

- ⇒ de rappeler que la pose des clôtures en grillage, impérativement doublées d'une haie, seront à la charge de l'acquéreur qui devra les installer dans les 12 mois qui suivront la vente.
- ⇒ de rappeler que la pose du coffret gaz et de la chaudière sont à la charge de la collectivité et seront posés avant la signature de l'acte de vente.
- ⇒ de rappeler que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, à l'exception de la recherche d'amiante et du diagnostic thermique dont les frais incombent au vendeur.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **MAISON DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT – TARIFS DE LOCATION**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter la tarification des locaux, Terrasses et salle d'exposition de la « Maison de l'Artisanat et des produits du Terroir » conformément à la proposition.
- ⇒ d'imputer les recettes au compte 752
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2007**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de délibérer sur les propositions élaborées par les commissions concernées par lesdites associations, au titre de l'exercice 2007, et récapitulées dans les tableaux annexés à la présente,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PROVINS : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 3.000.000 M€**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de souscrire une ouverture de crédit de trésorerie, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie

- Capital emprunté	:	3.000.000 €
- Montant du tirage minimum	:	aucun minimum
- Durée du contrat	:	364 jours
- Taux d'intérêt au choix	:	EONIA ou T4M
- Marge	:	0.03 %
- Mise à disposition des fonds	:	par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant minimum)
- Remboursement des fonds	:	par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant minimum)
- Périodicité de paiement des intérêts	:	mois civil
- Calcul des intérêts	:	base de calcul exact/360
- Commission de gestion	:	150 €

- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PROVINS : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 200.000 €**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ de souscrire une ouverture de crédit de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie

- Capital emprunté : 200.000 €
- Montant du tirage minimum : pas de montant minimum
- Durée du contrat : 364 jours
- Taux d'intérêt au choix : EONIA ou T4M
- Marge : 0.03%
- Mise à disposition des fonds : par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant minimum)
- Remboursement des fonds : par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant minimum)
- Périodicité de paiement des intérêts: mois civil
- Calcul des intérêts : base de calcul exact/ 360
- Commission : néant

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DU PROVINOIS – GARANTIE D'EMPRUNT**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ Que la Ville de Provins accorde sa garantie d'emprunt à l'E.P.M.S du Provinois pour un montant de 7 000 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

⇒ d'adresser copie de la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Provins

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **JEUNESSE, SPORTS**

### **22<sup>ème</sup> MARATHON DES SABLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR DEUX SPORTIFS PROVINOIS**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'accorder à Messieurs BONY et PAOLI une aide financière exceptionnelle de 500 € chacun pour les aider à couvrir les frais financiers importants que représente cette épreuve sportive sur présentation d'une attestation officielle d'inscription à cette compétition.

⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6714/40 du budget 2007.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVE DANS LE CADRE DES « MANIFESTATIONS SPORTIVES »**

A l'unanimité ( 30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'accorder une subvention de 3.000 € pour la course cycliste Paris-Provins-Troyes
- ⇒ d'accorder une subvention de 700 € pour l'association « Les Manicous » .
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2007.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle de 99.36 € à l'association sportive du Lycée Thibaut
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2007
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10 .*

le Maire,



**Christian JACOB**